

APP. le 24/01/18

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 16 JANVIER 2018**

PRESENTS : Mmes et M.M. BOCQUIER, BROSSEAU, GODREAU, GABORIT, BLUTEAU, BRAUD, CAIGNON, SACHOT, ROULLEAU, ROBICHON,

Absents excusés : Mme GAUVRIT et Mrs CHATEIGNER et PRUGNEAUX

Mr Dominique BROSSEAU a été désigné secrétaire de séance.
Le compte-rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.

1 – PRESENTATION DE L'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) PAR MR ERIC DE OLIVEIRA, RESPONSABLE DE L'URBANSIME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Un périmètre de la future AVAP a été défini pour Monsireigne. Le plan qui englobe le centre ancien ainsi que le parc rue de Rochereau a été présenté au conseil par Mr Eric de Oliveira. Dans ce périmètre, tout document d'urbanisme imposera de consulter les Bâtiments de France, dans le but de préserver le patrimoine et de définir des critères de construction ou d'amélioration. Au vu des éléments apportés une décision sera prise le 23 janvier en présence de Mr Oliveira, de Mr le Maire. Se proposent également d'être présents Mme Christelle CAIGNON, Mrs Michel GABORIT, Olivier SACHOT et Mr Henri ROBICHON. Le périmètre proposé pourra être modifié voir supprimé.

2 – MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPORTS (001-18)

Le conseil, lors de sa dernière réunion, a décidé, suite à la demande de l'entreprise MECAPACK, de mettre à leur disposition la salle de sports, le lundi, à la sortie du travail de 17 H 30 à 19 H 00. La somme demandée a été fixée à 170 € l'année.

Le Comité d'Entreprise est très intéressé par cette proposition. Concernant le contrat et la participation financière et afin que ce soit plus simple, le CE propose de se caler sur l'année sportive. Un premier contrat pourrait être fait jusqu'au 31 août 2018 avec un prorata des 170 € sur 7 mois, soit de février à août une somme de 100 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre la salle à disposition du CE de Mecapack, le lundi de 17 H à 19 H, pour une somme de 100 €, de février à août 2018. Une convention de mise à disposition d'équipements sera établie.

Les clés de la salle, des vestiaires et du local technique seront prises à la mairie.

☛ Homologation de la salle de sports : elle est prévue le lundi 22 janvier à 18 H. Mme Anne GODREAU accompagnera les deux membres du basket.

3 – LOCATION DES SALLES POUR LE REVEILLON DU 31 DECEMBRE

Le conseil décide, comme par le passé, de louer les salles 1 et 2 pour le réveillon du 31 décembre.

Pour vérifier que le nettoyage et le rangement soit fait correctement après les locations de salle, le conseil préconise de faire un état des lieux après chaque location. Les modalités sont à approfondir.

4 - LOCATION DE LA BIBLIOTHEQUE SUITE A LA VENTE DES LOCAUX 53 RUE DE ROCHERE A2U (002-18)

Suite à la demande de la commune, les futurs propriétaires des locaux 53 rue de Rochereau, Mr et Mme RIBET Jacky, acceptent de louer la bibliothèque à la commune, en attendant son transfert. Ils proposent un loyer de 250 € par mois. Cette location éventuelle débiterait au 1^{er} mars, jour de la signature de la vente. La commune s'engage à libérer la bibliothèque au plus tôt.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de louer la bibliothèque à Mr et Mme RIBET, pour un loyer mensuel de 250 €. Mr Le Maire ou un adjoint est autorisé à signer le bail à intervenir.

5 – TRAVAUX ET PROJETS 2018

- TRAVAUX VALIDES AU FOYER RURAL

☞ Démontage et remplacement des sanitaires devis de 3 174.98 € TTC,

☞ VMC salle 1 : devis de 1 936.91 € TTC

En 2017, il avait été envisagé de revoir le meuble du bar et le plan de travail – de prévoir la pose d'un évier dans la salle 2 et la programmation du chauffage des salles.

A - BATIMENTS COMMUNAUX

Lors de la dernière réunion de décembre, il a été abordé les questions énergétiques par rapport à nos salles communales afin de baisser nos frais de fonctionnement en particulier. Afin de faire avancer le dossier, le maire a pris contact avec le SYDEV (Syndicat départemental d'Energie de Vendée). Un rendez-vous a été pris *le mercredi 31 janvier, à 15H*, avec un responsable du syndicat spécialiste des questions énergétiques.

Mrs Joël CHATEIGNER responsable des bâtiments communaux, ainsi que Mrs Michel GABORIT, Vincent ROULLEAU et Henri ROBICHON se proposent d'être présent à ce rendez-vous.

- TRANSFERT DE LA BIBLIOTHEQUE DANS LE FOYER DE JEUNES (003-18)

Mr le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, il a été évoqué le transfert de la bibliothèque dans le foyer de jeunes. Quant au foyer il pourrait être déplacé dans la salle N°3 sous réserve de l'accessibilité.

Le Maire demande l'avis du conseil pour le transfert de la bibliothèque dans l'actuel foyer de jeunes.

Après un vote à bulletins secrets et à l'unanimité, le conseil décide de ce transfert sous réserve que le foyer des jeunes puisse utiliser la salle N°3 au niveau accessibilité.

- TRANSFERT DU FOYER DE JEUNES DANS LA SALLE N°3

Mr le Maire informe le conseil qu'il a accepté un devis de la SOCOTEC pour un montant de 400 € H.T. pour l'établissement d'un diagnostic accessibilité handicapés du cabinet médical et de la salle N°3 du foyer rural. Un rendez-vous est fixé au jeudi 8 février, à 14 h, à la mairie.

Le compte rendu sera donné lors de la prochaine réunion du conseil.

- REGROUPEMENT DE L'AGENCE POSTALE AVEC LA MAIRIE

Pour faire avancer ce dossier, le conseil a décidé de lancer la réflexion cette année. La commune adhérent à l'Agence de Service aux Collectivités Locales, (décision du conseil du 25 octobre 2012) elle sera consultée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.

- SALON DE COIFFURE

La coiffeuse souhaite relooker son salon. Deux devis ont été demandés.

Les travaux pourraient être pris en charge en totalité par la commune ou avec une participation du demandeur ou à la charge du locataire. La décision sera prise lors de la prochaine réunion.

- MAIRIE

Les couvertures sont à prévoir. Deux devis ont été demandés.

- SALLE DE SPORTS

Le Basket souhaite une modification du comptoir d'arbitrage. Il n'est pas assez long. Pour son agrandissement Alexis CHARRIER a établi un devis.

- LOGEMENT 13 RUE DE ROCHEREAU (004-18).

Mr le Maire informe le conseil que la chaudière de ce logement est défectueuse. Le locataire actuel a donné son préavis la semaine dernière. Une autre personne souhaite le louer aussitôt. De ce fait, il serait préférable de changer la chaudière avant de relouer le logement. Mr le Maire demande l'accord du conseil pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le conseil accepte et décide d'ouvrir une somme de 4 000 € avant le vote du budget pour ce changement de chaudière.

B – VOIRIE

- AMENAGEMENT DE LA VOIRIE RUE DES ORNAIS ET RUE DE BELLEVUE

L'estimation des travaux a été faite par la SAET en mai 2017. La décision sera prise lors du vote du budget.

- DEPOT DERRIERE LE CIMETIERE ET PARKING DU CIMETIERE ROUTE DE REAUMUR.

Ces travaux devront se poursuivre. Un grillage sera posé au dépôt. Une ouverture avec porte sera créée pour accéder sur le côté du cimetière route de Réaumur.

- PONT DE LA BERTHELIERE

Le SYNERVAL (Syndicat mixte pour l'Entretien et la Restauration des cours d'eau du bassin-versant Amont du Lay) sera contacté pour la réfection de ce pont.

- SIGNALISATION

Le conseil décide de revoir la signalétique du bourg. Des devis seront demandés et la décision sera prise ultérieurement.

- SECURITE AUTOUR DE L'AIRE DE JEUX

Cette année, un grillage sera posé le long de la rue de la Métairie. Il était également prévu une double chicane à la rue des Ormeaux (à voir également sur 2018).

6 – RECOURS AUX SERVICES DE NOVALISS POUR DES BESOINS OCCASIONNELS (005-18)

En 2012, le conseil avait pris une délibération autorisant le Maire ou un adjoint à solliciter horizon emploi pour qu'il propose des demandeurs d'emploi susceptibles de remplacer des agents pour des besoins occasionnels. Suite à la fusion-absorption d'Horizon Emploi par Novaliss, une nouvelle délibération doit être prise pour avoir recours à ce service.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte d'avoir recours à Novaliss pour des éventuels remplacements.

7 – DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Mr le Maire informe le conseil qu'il a retenu pour les contrats d'assurance :

- La SMACL pour les lots 2 (responsabilité civile) 752.32 € et 3 (protection juridique) 463.39€
 - GROUPAMA pour les lots 1 (Dommages aux biens) 2 616.96 € et 4 (véhicules à moteur) 1056.66 €
- Coût global – 4 889.33 €

8 – INFORMATIONS DIVERSES

☞ MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : Les tarifs de maintenance de l'éclairage public ont été actualisés de 3.47 % par le SYDEV. Cette revalorisation prend en compte le résultat de l'appel d'offres du marché de travaux 2017 et sa clause de révision de prix au 1^{er} janvier 2018. Le tarif de base passe de 11.80 € à 12.20€. Le montant de la contribution communale 2018 sera de 2 200 € pour un forfait de trois visites et de 181 points lumineux.

☞ SUBVENTION FEADER POUR L'AMENAGEMENT DU RESTAURANT « LE CAP » : Lors de la réunion de programmation Leader du 14 décembre 2017, les membres du Groupe d'Action Locale ont analysé notre projet de réhabilitation du café-restaurant « dernier commerce » sur la base des critères de sélection. Cette analyse a conclu à une note globale de 16/20.

En conséquence, le projet a été sélectionné et pourra bénéficier, sous réserve du résultat de l'instruction réglementaire par les services de la Région, d'une aide FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement rural).

☞ BULLETIN MUNICIPAL : Mme Anne GODREAU demande au conseil de réfléchir sur l'opportunité de mettre les résumés des comptes rendus de conseil sur le bulletin. Ceux-ci sont consultables via le site internet ou en prenant la version papier en mairie. Une décision sera prise vers le mois de septembre-octobre prochain.

☞ PETITE ENFANCE : Le thème cette année est « la musique ». La fréquentation de cette animation diminue d'année en année. Faut-il continuer ? Une réflexion est à mener (le faire une année sur deux, se regrouper avec la commune de Chavagnes-les-Redoux...).

- ☞ DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE SORTIE PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE : Une demande de subvention a été formulée par l'école Abbé Billaud pour une sortie pédagogique dans la vallée de la Loire – Le prix revient est de 243 € par élève. L'école participe à hauteur de 93 € - chaque famille à 75 € à payer et une demande est faite pour 75 € par élève, soit pour 18 élèves une somme de 1350 €.

Le conseil prendra la décision lors de la prochaine réunion.

☞ **COLLECTE DES COQUILLES D'HUITRES** : Compte tenu du nombre de participants et après avoir demandé l'avis à l'employé technique qui suivait les dépôts, la collecte pourrait être reconduite pour les fêtes de fin d'année 2018.

☞ **LIGNE INTERNET ENTRE CHAVAGNES-LES-REDOUX ET MONSIREIGNE** : L'entreprise Eiffage qui fait actuellement les études est venue en mairie présenter le projet.

☞ **REUNION DU SYDEV** : Les délégués ont donné connaissance au conseil du compte rendu de la réunion. Le dossier de fibre optique suit son cours. Les plus grosses entreprises devraient l'avoir pour fin 2018.

9 - PROCHAINES REUNIONS

▪ **Conseil Municipal**

le mardi 20 février, à 20 H 30,

le mardi 27 mars à 20 H 30,

le mardi 17 avril, à 20 H 30,

le mardi 29 mai, à 20 H 30

Vu par le secrétaire de séance : Dominique BROSSEAU

Le Maire : Michel BOCQUIER

